

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON****SEANCE DU 24 AOUT 2026**

Date de convocation : 18/08/2026
Membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
N° 1

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX le lundi vingt-quatre août, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Étaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Stéphane LECLERC, Ghyslaine JAUMOTTE, Bertrand CROSET, Florent LAZARE, Fabien JEAN, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Marion BOLARD, Magali LORENZI, Marie-Ange ODDONE, Marine BLAISE

Était absent :

Procurations : Jean-Marie TORELLI à Frédéric ROUET, Jean-Pierre MAISONNEUVE à Bertrand CROSET

Secrétaire : Suzy MACHUROT

N°1 - OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Villes-sur-Auzon étant de 15, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 4,

Vu la délibération 2 en date du 20 mars 2026 par laquelle il a été décidé de créer 3 postes d'Adjoint au Maire,

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer un 4ème poste d'adjoint au maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

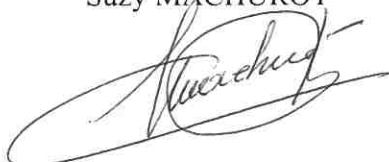
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de créer un quatrième poste d'adjoint au maire.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection du quatrième adjoint au Maire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire de Séance
Suzy MACHUROT



Pour copie certifiée conforme,

Le Maire

Frédéric ROUET

